AKEW

Ausgleichskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke
Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité
Cassa di compensazione delle centrali elettriche svizzere

Rapport de gestion 2021

Sommaire

3 Éditorial
4 L’exercice de la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité
7 Chiffres-clés de la CC CE
8 Comptes de la CC CE
10 Rapport de révision de la CC CE
11 Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CC CE
11 Organisation de la CC CE
12 L’exercice de la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité
14 Chiffres-clés de la CAF CE
16 Comptes de la CAF CE
18 Rapport de révision de la CAF CE
19 Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CAF CE
19 Organisation de la CAF CE

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

L’exercice 2021 de la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité (CC CE) ainsi que celui de la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité (CAF CE) se sont distingués sur plusieurs aspects.

CC CE: une évolution financière et opérationnelle réjouissante
Au cours de l’exercice écoulé, la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité a réalisé un bénéfice de 473 693 francs, ce qui lui a permis d’augmenter à nouveau ses fonds propres. En raison du niveau élevé de ces fonds, le comité envisage de procéder à une redistribution partielle des réserves à ses membres en 2022. La Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité a bouclé l’exercice 2021 sur un bénéfice de 2 459 076 francs, qui s’explique par un bon résultat d’exploitation et par un résultat financier plus élevé (par rapport à l’année précédente).

Les processus existants et les procédures internes de la CC CE ont à nouveau résisté avec succès à l’épreuve du «COVID-19» en 2021. Il n’en demeure pas moins que la CC CE va s’efforcer à l’avenir également de poursuivre les démarches nécessaires pour numériser ses processus opérationnels, et ce afin de renforcer encore son efficacité et son efficience.

Des enjeux et ajustements majeurs dans le domaine du 1er pilier
La discussion en cours sur le futur développement du 1er pilier montre que tous les acteurs estiment qu’il est urgent d’agir pour garantir une prévoyance étatique durable. Les représentants politiques ne semblent toutefois pas encore d’accord sur l’«objectif». Il faut espérer que les réformes nécessaires pourront enfin être concrétisées en 2022, notamment en ce qui concerne le financement et l’aménagement du catalogue de prestations relatives au 1er pilier.

Or, dans le cadre des discussions sur la réforme du 1er pilier, on semble parfois totalement oublier que ce pilier a déjà fait l’objet d’adaptations majeures par le passé avec l’allocation de paternité, l’allocation de prise en charge et la rente d’invalidité (AI). Ces nouveautés ont pu être mises en œuvre pour la plupart sans grandes tensions grâce à la très bonne collaboration de l’ensemble des services impliqués.

Changement de génération au sein du comité
En 2021, quatre membres de longue date et extrêmement méritants ont quitté le comité de la CC CE. Messieurs Yves Bovay, président et vice-président depuis de nombreuses années, Urs Iseli, Roland Graf et Peter Enderli n’ont pas pu se présenter à une réélection en raison de la limitation de la durée du mandat fixée dans le règlement. Le président remercie les membres sortants du comité pour leur engagement tout au long de ces années et leur soutien déterminé dans le contexte de l’évolution réjouissante de la CC CE.

Grâce à l’élection de Mme Bettina Gubler, Gemeindewerke Stäfa, M. Marcel Schumacher, Energie Seeland AG, M. Moritz Keller, Forces Motrices Valaisannes (FMV SA) et M. Luciano Ponti, Groupe E SA, à partir du 1er janvier 2022, le comité comporte quatre nouvelles personnes expérimentées pour la période administrative 2022-2026. Les membres actuels du comité, M. Stefano Garbin, président, et M. Corrado Dazio, leur souhaitent la bienvenue et se réjouissent de la collaboration à venir.

Nous adressons nos remerciements à l’ensemble des acteurs pour leur grand engagement, notamment les collaborateurs de notre secrétariat, les responsables techniques de nos membres ainsi que les membres du comité.

Stefano Garbin
Président

Florian Fingerhuth
Directeur

Zurich, avril 2022

L'exercice de la CC CE

Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité

2021

Masse salariale:
une évolution très réjouissante

La masse salariale gérée par la CC CE est passée de 2,440 milliards de francs (2020) à 2,658 milliards de francs (2021), soit une hausse de 9 %. Le nombre d'assurés actifs, à 33 542 en 2021, a augmenté de 3,5 % par rapport à l'année précédente (32 402). Cette tendance positive et réjouissante est une satisfaction pour la CC CE en ce qui concerne son développement, mais elle représente également un engagement et une motivation à continuer à offrir une qualité de service élevée à nos membres.

Allocation de paternité et coronavirus:
défis relevés

Au cours de l'exercice écoulé, la somme d'environ 1 200 000 francs a été versée dans le cadre du régime des APG au titre de l'allocation de paternité nouvellement introduite. La CC CE a également payé environ 1 200 000 francs d'allocations pour perte de gain due au coronavirus (année précédente: env. 800 000 francs).

Processus numériques:
exploiter davantage le potentiel

La CC CE s'efforce de promouvoir les échanges par voie numérique avec ses membres qui ont actuellement à disposition les «plate-formes» suivantes:

- Le portail connect permet de réaliser la plus grande partie des opérations (déclarations de salaires, mutations de cotisations, factures, etc.) par voie numérique entre les employeurs et la CC CE.
- Autre interface avec la CC CE, le format ELM / PUCS (déclaration de salaire électronique) permet également de transmettre très facilement les salaires par voie numérique.
- ALPS (Applicable Legislation Platform Switzerland) permet aux employeurs de saisir en ligne des missions de travailleurs à l'étranger (p. ex. déplacements professionnels, détachements) ou des activités lucratives durables dans plusieurs États (pluriactivités) puis de les transmettre à la CC CE.

N'hésitez pas à contacter nos collaborateurs en cas de questions concernant les processus numériques.

Compte d'exploitation AVS/AI/APG/AC/APG COVID-19

Cotisations AVS/AI/APG perçues	**2021**	**2020**	**Δ**
Cotisations salariales	282 095 545	257 688 888	9,5 %
Cotisations personnelles	1 647 226	1 591 537	3,5 %
Intérêts moratoires	63 824	21 576	195,8 %
Amortissements	0	–2 461	–
Intérêts rémunératoires	–3 385	2 244	–
Total	**283 803 209**	**259 301 785**	**9,4 %**
Compte d'exploitation AVS			
Rentes ordinaires	213 692 971	209 913 569	1,8 %
Allocation pour impotent	2 373 534	2 606 437	–8,9 %
Frais de gestion	0	750	–
Intérêts moratoires	1 691	0	–
Restitution de cotisations	–1 363 786	–3 332 089	9,4 %
Total	**217 704 410**	**209 188 667**	**4,1 %**
Compte d'exploitation AI			
Rentes ordinaires	7 081 544	7 150 081	–1,0 %
Rentes extraordinaires	9 564	9 480	0,9 %
Allocation pour impotent	256 807	283 627	–9,5 %
Indemnités journalières	2 111 224	2 087 021	1,2 %
Parts de cotisations	129 871	130 416	–0,4 %
Intérêts rémunératoires	40 564	13 152	208,4 %
Restitution de cotisations	–284 735	–261 889	8,7 %
Total	**9 344 839**	**9 411 888**	**–0,7 %**
Compte d'exploitation APG			
Indemnités APG	6 117 162	5 960 631	2,6 %
Allocation de maternité	2 527 357	1 943 202	30,1 %
Allocation de paternité	1 184 198	0	–
Allocation de prise en charge	1 454	0	–
Amortissements et remises	12	0	–
Parts de cotisations et restitution de cotisations	623 396	494 868	26,0 %
Restitution de cotisations	–67 016	–100 584	–33,4 %
Total	**10 386 563**	**8 298 118**	**25,2 %**
Compte d'exploitation AC (extrait)			
Cotisations ≤ CHF 148 200 (2,2 %)	54 112 096	49 907 133	8,4 %
Cotisations > CHF 148 200 (1,0 %)	1 961 266	1 666 736	17,7 %
Total	**56 073 363**	**51 573 869**	**8,7 %**
APG COVID-19 (extrait)			
Indemnisation des personnes vulnérables	537 325	0	–
Garde des enfants, salariés	6 089	104 029	–94,1%
Quarantaine, salariés	743 629	674 731	10,2 %
Allocation garde d'enfants, soins intenses / école spéciale, salariés	0	2 238	–
Total	**1 287 042**	**780 998**	**64,8 %**

33 542

assurés actifs

Nombre de contrats de travail actifs
au 31 décembre 2021

9457

rentiers actifs

Nombre de bénéficiaires de
rentes AVS et AI, sans
allocation pour impotent
au 31 décembre 2021

plus de 95 %

portail connect

Cotisations salariales, total

en millions de CHF

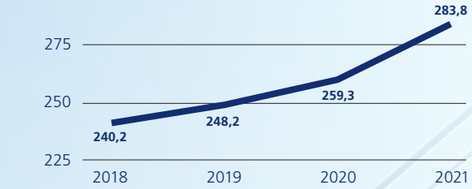

Rentes AVS

en millions de CHF

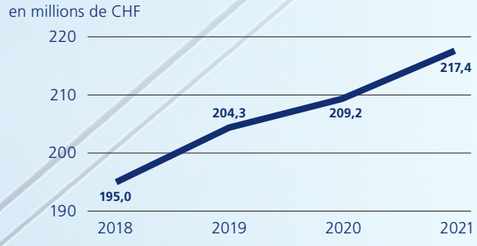

Rentes AI

en millions de CHF

Versements APG

en millions de CHF

Compte de résultats de la CC CE

en CHF

	2021	2020
Contributions aux frais d'administration	1 663 093	1 539 930
Travaux pour le compte de tiers (AC, CAF, LPP, redistribution CO_2, coronavirus)	812 559	818 422
Autres produits d'exploitation	43 650	95 176
Produit net des prestations	**2 519 303**	**2 453 528**
Charges de personnel	–1 566 595	–1 613 017
Charges d'exploitation	–126 574	–124 221
Charges informatiques	–359 868	–383 899
Autres charges d'exploitation	–145 091	–181 342
Charges administratives	**–2 198 128**	**–2 302 479**
Produits du capital	49 665	53 242
Bénéfices sur cours	169 746	63 435
Charges financières	–6 891	–6 286
Constitution de réserve de fluctuation de valeur	–60 000	–42 000
Résultat financier	**152 519**	**68 391**
Bénéfice de l'exercice	**473 693**	**219 440**

Le compte de résultats et le bilan qui suit concernent la comptabilité de la CC CE (= compte des frais d'administration). Ces fonds sont la propriété de la CC CE.

Les prestations AVS / AI / APG et AC, les cotisations des employeurs et des personnes sans activité lucrative, des rentiers, les indemnités journalières versées par le régime des APG, etc. n'y figurent pas. Ces éléments sont indiqués dans les comptes d'exploitation séparés. Les avoirs et engagements du compte d'exploitation sont la propriété de la Confédération (= fonds).

Bilan de la CC CE

en CHF

Actif

Actif circulant	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Liquidités	203 209	556 330
Créances résultant de prestations (cotisations en souffrance)	16 204 410	17 358 233
Avoirs auprès d'autres secteurs comptables (SC 5)	0	396 392
Autres créances	142 806	186 424
Actif circulant	**16 550 425**	**18 497 379**
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	3 519 450	3 122 339
Réserve de fluctuation de valeur et provisions	–527 000	–467 000
Immobilisations corporelles	2	2
Actif immobilisé	**2 992 452**	**2 655 341**
Actif	**19 542 877**	**21 152 720**

Passif

Fonds étrangers		
Compte courant CdC	16 095 224	18 204 536
Autres dettes	4 838	23 808
Dettes auprès d'autres secteurs comptables (SC 5)	54 747	0
Fonds étrangers à court terme	**16 154 808**	**18 228 344**
Provisions	30 000	40 000
Fonds étrangers à long terme	**30 000**	**40 000**
Fonds étrangers	**16 184 808**	**18 268 344**
Fonds propres		
Réserves générales	2 884 375	2 664 936
Bénéfice de l'exercice	473 693	219 440
Fonds propres	**3 358 069**	**2 884 376**
Passif	**19 542 877**	**21 152 720**

Rapport de révision de la CC CE

Au comité de la
Caisse de compensation
De Centrales Suisses d'Électricité
Bergstrasse 21
Zurich

En notre qualité d'organe de révision conformément à l'article 68 AHVG, nous avons effectué l'audit substantielle de la loi et des comptes annuels ci-joints d**e la Caisse de compensation de Centrales Suisses d'Électricité**, Zurich, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et le compte d'administration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Le Comité st responsable des comptes annuels, tandis que notre mission est de les vérifier et de les évaluer. Nous confirmons que nous remplissons les conditions de qualification et d'indépendance.

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions y relatives de la législation fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Nous avons vérifié les éléments et informations des états financiers annuels sur la base d'échantillons aléatoires. Nous pensons que notre audit fournit une base raisonnable é notre jugement.

Selon notre appréciation, l'application substantielle de la loi, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes, à la loi et aux règlement édictés par l'0ffice fédéral des assurances sociales OFAS.

Dans le cadre de nos audits, nous avons également acquis la conviction que la gestion du fonds était conforme aux exigences légales.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2021 qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Pascale Erni
Expert-réviseur

Lucerne, 2. mars 2022

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, Postfach, 6002 Luzern
Telefon: +41 58 792 62 00, Telefax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CC CE

Conformément aux dispositions légales, le comité de la CC CE est responsable de l'adoption des comptes annuels et du rapport de gestion. Cette adoption a eu lieu lors de la séance du comité du 12 mai 2022.

Organisation de la CC CE

Association fondatrice
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Hintere Bahnhofstrasse 10, 5001 Aarau

Comité (nommé jusqu'au 31 décembre 2021)

Représentants des employeurs
Stefano Garbin, St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, président
Yves Bovay, anciennement Groupe E, vice-président
Peter Enderli, Axpo Services AG
Urs Iseli, CP BKW

Représentants des salariés
Corrado Dazio, Società Elettrica Sopracenerina SA
Roland Graf, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich

Organe de révision
PricewaterhouseCoopers SA (PWC)
Robert-Zünd-Strasse 2, 6002 Lucerne

Secrétariat
Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité
Bergstrasse 21, Case postale 921, 8044 Zurich
044 265 53 32
akew@akew.ch, www.akew.ch

Direction du secrétariat
Florian Fingerhuth, directeur
Alfred Gusterer, directeur adjoint

L’exercice de la CAF CE

Caisse d’allocations familiales
de Centrales Suisses d’Électricité

2021

Résultat annuel

Le compte de résultats de la CAF CE boucle sur un bénéfice annuel de 2 459 076 francs (année précédente: –349 360 francs). Cette situation réjouissante s’explique principalement par le résultat d’exploitation positif de 1 887 024 francs (année précédente: –413 838 francs). Compte tenu de l’évolution de la masse salariale au cours de l’exercice 2021, les cotisations CAF perçues auprès des employeurs sont nettement plus élevées que l’année précédente (hausse d’environ 3,3 millions de francs par rapport à 2020). Dans le domaine des allocations, le montant des allocations familiales versées a été plus élevé que l’année précédente (hausse d’environ 1,3 million de francs par rapport à 2020). Par ailleurs, le résultat financier plus élevé que l’année précédente (recettes supplémentaires d’environ 400 000 francs) et la baisse des frais administratifs de la CAF CE (réduction d’environ 80 000 francs par rapport à l’année précédente) ont contribué à cette évolution très positive du compte de résultats.
Avec un taux de couverture (dépenses rapportées aux fonds propres) de plus de 52 % (la réserve minimale exigée est d’au moins 20 %), la CAF CE dispose d’une très bonne capitalisation.

Compensation des charges

La motion «Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable» (motion Baumann) ne devrait pas être poursuivie. Lors de sa séance du 25 août 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation au sujet de la modification de la loi sur les allocations familiales. Suite aux prises de position très controversées, il a décidé de proposer au Parlement de classer la motion.

Administration de la CAF

Compte tenu des différents systèmes d’allocations selon les cantons, leur mise en œuvre est complexe car le type et l’étendue des allocations sont souvent différents d’un canton à l’autre. Pour la majorité des cantons, la CAF CE est chargée de l’encaissement de cotisations accessoires (p. ex. financement des mesures cantonales pour la formation professionnelle). Il s’agit là d’un service d’encaissement dont la charge administrative est indemnisée.

Comparaison des taux de cotisation CAF

Canton	Cotisation en % CAF CE 2020	Cotisation en % CAF CE 2021	Cotisation en % CAF cantonale 2021	Masse salariale 2021	Masse salariale en % 2021
AG	1,20	1,20	1,45	510 082 212	20,4
AI	–	–	1,80	–	0,0
AR	1,40	1,60	1,60	4 438 532	0,2
BE	1,55	1,55	1,60	433 957 175	17,3
BL	1,35	1,30	1,25	98 939 531	4,0
BS	1,35	1,80	1,80	2 618 604	0,1
FR	2,35	2,35	2,70	100 460 993	4,0
GE	2,45	2,45	2,45	481 767	0,0
GL	1,50	1,50	1,50	22 051 804	0,9
GR *	1,65	1,65	1,65	109 778 871	4,4
JU	2,70	2,65	2,65	8 425 431	0,3
LU	1,35	1,35	1,35	149 645 218	6,0
NE	1,83	2,00	2,10	6 542 413	0,3
NW	1,50	1,50	1,50	4 440 340	0,2
OW	1,40	1,40	1,40	14 376 376	0,6
SG	1,50	1,80	1,80	84 913 704	3,4
SH	1,20	1,30	1,40	10 046 806	0,4
SO	1,20	1,20	1,15	251 233 340	10,0
SZ	1,40	1,40	1,30	38 878 724	1,6
TG	1,70	1,50	1,50	29 834 180	1,2
TI	2,00	1,90	2,00	113 832 018	4,5
UR	1,65	1,70	2,10	26 856 359	1,1
VD	2,40	2,40	2,58	92 554 194	3,7
VS	2,65	2,80	2,85	151 287 014	6,0
ZG	1,65	1,70	1,70	6 289 201	0,3
ZH	1,15	1,10	1,20	230 038 862	9,2
Suisse				**2 502 005 688**	**100**

* pour le canton des Grisons, la CAF CE est un office de décompte

37 781 749

allocations CAF en CHF

7260

bénéficiaires

au 31 décembre 2021

39 060 165

cotisations CAF en CHF

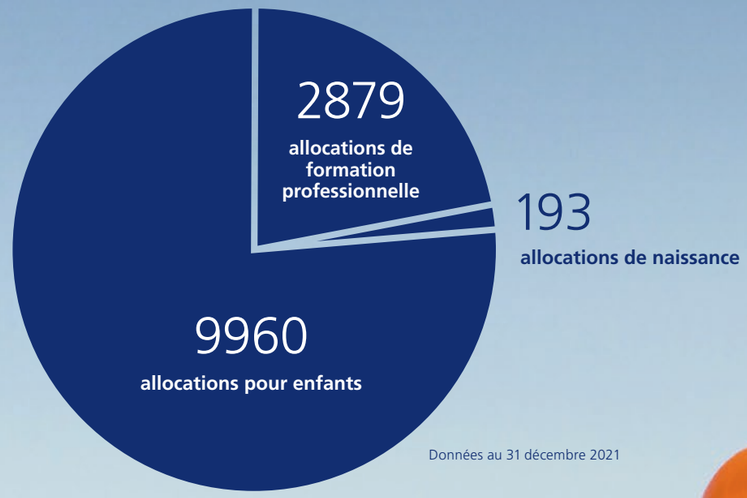

Données au 31 décembre 2021

Bénéfice / perte de l’exercice

en millions de CHF

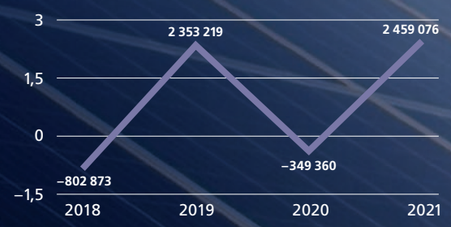

Compensation des charges (nette)

CHF

Compte de résultats de la CAF CE

en CHF

	2021	2020
Cotisations des employeurs / office de décompte	39 060 165	35 776 927
Indemnités perçues au titre de la compensation des charges	1 439 408	1 112 504
Produit net	**40 499 573**	**36 889 431**
Allocations familiales	–37 781 749	–36 476 635
Indemnités versées au titre de la compensation des charges	–651 737	–826 634
Charges nettes	–38 433 485	–37 303 269
Résultat du compte d'exploitation	**2 066 088**	**–413 838**
Versements aux fonds cantonaux	–179 064	0
Résultat d'exploitation	**1 887 024**	**–413 838**
Charges de personnel	–20 078	–20 545
Indemnités de tiers	77 505	38 099
Autres charges d'exploitation	–623 137	–664 844
Charges administratives	**–565 710**	**–647 290**
Produits du capital	347 207	382 638
Bénéfices sur cours	1 151 802	477 669
Charges financières	–46 246	–43 538
Constitution de provisions «Fluctuations de valeur»	–315 000	–105 000
Résultat financier	**1 137 762**	**711 769**
Bénéfice / perte de l'exercice	**2 459 076**	**–349 360**

Réserves provenant de bénéfices de la CAF CE

en CHF

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
État au 1.1.	3 859	168 948
Prélèvement «Réserves de compensation»	0	184 271
Bénéfice / perte de l'exercice	2 459 076	–349 360
Attribution aux réserves ordinaires (proposition à l'intention de l'assemblée générale)	0	0
État au 31.12. après utilisation des bénéfices	**2 462 935**	**3 859**

Bilan de la CAF CE

en CHF

Actif

Actif circulant	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Liquidités	49 459	16 458
Avoir en compte courant	772 576	810 250
Autres avoirs	122 434	134 092
Actif circulant	**944 469**	**960 800**
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	23 464 887	21 367 571
Provisions «Fluctuations de valeur immobilisations»	–3 520 000	–3 205 000
Actif immobilisé	**19 944 887**	**18 162 571**
Actif	**20 889 356**	**19 123 371**

Passif

Fonds étrangers		
Engagements courants	210 693	473 927
Dettes au montant global des finances	0	429 857
Fonds étrangers à court terme	**210 693**	**903 784**
Provisions compensation des charges	1 650 000	1 650 000
Fonds étrangers à long terme	**1 650 000**	**1 650 000**
Fonds étrangers	**1 860 693**	**2 553 784**
Fonds propres		
Réserves ordinaires	15 500 000	15 500 000
Réserves de compensation	1 065 728	1 065 729
Réserves provenant de bénéfices au 31.12.	3 859	353 219
Bénéfice / perte de l'exercice	2 459 076	–349 360
Fonds propres	**19 028 645**	**16 569 588**
Passif	**20 889 356**	**19 123 371**

Rapport de révision de la CAF CE

Au comité de la
Caisse d'allocations familiales
de Centrales Suisse d'Electricité
Bergstrasse 21
Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d**e la Caisse d'allocations familiales de Centrales Suisse d'Electricité**, Zurich, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et le compte d'administration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions y relatives de la législation fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants, aux dispositions légales applicables, aux statuts et aux règlements, incombe au Comité. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions y relatives de la législation fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur. Un audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes, aux dispositions légales applicables, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous attestons la conformité de la tenue de la comptabilité et de la gestion de la Caisse d'allocations familiales de Centrales Suisse d'Electricité, Zurich avec les différentes prescriptions cantonales et avec celles qui découlent de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Dans ce contexte, nous avons apprécié si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations et l'exécution des contrôles d'employeurs sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Pascale Erni
Expert-réviseur

Lucerne, 2. Mars 2022

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, Postfach, 6002 Luzern
Telefon: +41 58 792 62 00, Telefax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CAF CE

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale de la CAF CE est responsable, sur proposition du comité, de l'adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CAF CE. Le 12 mai 2022, le comité a approuvé les comptes annuels et le rapport de gestion 2021 à l'intention de l'assemblée générale et recommande à cette dernière de les adopter.

Organisation de la CAF CE

Comité (nommé jusqu'au 31 décembre 2021)

Représentants des employeurs
Stefano Garbin, St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, président
Yves Bovay, anciennement Groupe E, vice-président
Peter Enderli, Axpo Services AG
Urs Iseli, CP BKW

Représentants des salariés
Corrado Dazio, Società Elettrica Sopracenerina SA
Roland Graf, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich

Organe de révision
PricewaterhouseCoopers SA (PWC)
Robert-Zünd-Strasse 2, 6002 Lucerne

Direction du secrétariat
La direction de la Caisse d'allocations familiales de Centrales Suisses d'Électricité est déléguée à la Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité.

AKEW

Ausgleichskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke
Caisse de compensation des Centrales Suisses d´Électricité
Cassa di compensazione delle centrali elettriche svizzere

Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité
Bergstrasse 21, 8044 Zurich, +41 44 265 53 32, akew@akew.ch
www.akew.ch